



Colomiers, le 30 août 2023

Adresse de rentrée sociale 2023 aux syndiqué-es de l'Union des syndicats CGT Intérieur

Cher-es Camarades,

Alors que l'été glisse en pente douce vers des chaleurs moins rigoureuses, la rentrée sociale 2023 suit la trajectoire inverse.

En effet, cette rentrée s'inscrit pleinement dans la poursuite de la mobilisation contre la réforme des retraites. Des **appels à la mobilisation**, à l'initiative de la CGT et/ou d'autres organisations, sont d'ores et déjà lancés, notamment :

- le **23 septembre** : une marche unitaire contre le racisme systémique et des violences des forces de sécurité, pour la justice sociale et les libertés publiques ;
- le **13 octobre** : une mobilisation, en France et en Europe, contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes.

De telles initiatives constituent des réponses, à travers les mobilisations à construire, aux attaques que le monde du travail et la population subissent de la part de ce gouvernement, des grandes entreprises, grands groupes, banques et institutions financières capitalistes.

Elles se situent également dans un contexte où le syndicalisme de résistance CGT est directement attaqué. À cet égard, la convocation d'un secrétaire fédéral et confédéral de la CGT par la gendarmerie le **6 septembre** prochain illustre un pas en avant supplémentaire de la répression syndicale par le gouvernement Macron. Une telle convocation, dans le cadre des actions menées lors de la lutte contre la réforme des retraites, témoigne très dangereusement d'un message envoyé par le gouvernement à tous les employeurs : celui d'une répression syndicale décomplexée où tout-e militant-e CGT pourrait être menacé-e, convoqué-e, sanctionné-e. Défendre et soutenir ce camarade le 6 septembre, c'est défendre et soutenir toute la CGT.

Au cours des dernières semaines, l'actualité a été marquée par plusieurs événements qui constituent eux aussi autant de raisons de nous mobiliser tout prochainement.

Ainsi, la mort d'un jeune sous le tir d'un policier en juin dernier à Nanterre a provoqué des réactions au sein de la population. La seule réponse du gouvernement qui s'ensuivit fut celle de la **répression**. Et celle-ci fut particulièrement violente, dont la « gueule cassée » d'un jeune à Marseille fut le visage le plus visible. Libérés par le discours et les choix de l'appareil d'État, les comportements violents de certains membres des forces de sécurité intérieure interpellent fortement sur le fonctionnement de ces institutions, et la manière dont elles devraient donner lieu à contrôles et sanctions.

Les mises en détention de policiers ordonnées par la justice entraînent en juillet la réaction de plusieurs syndicats de policiers pour dénoncer ces décisions, décisions de justice que le directeur général de la police nationale n'approuva pas. Le gouvernement emboîta le pas et, loin de condamner les propos publics du directeur et la pratique des « arrêts maladie » comme mode de contestation revendiquée par ces syndicats de policiers eux-mêmes, les conforta à demi-mot.

Une telle mise en abîme de la chaîne de commandement inversée fait froid dans le dos de chaque républicain, de chaque démocrate. Quand le respect de la **séparation des pouvoirs** est bafoué, quand un pouvoir politique se couche devant l'administration policière, c'est bien la République et la démocratie qui sont menacées dans leurs fondements, et cachent de moins en moins l'ombre de l'extrême droite au pouvoir.

Le gouvernement a donc fermé les yeux sur ces « arrêts maladie », mais dans le même temps ce même gouvernement déclare vouloir faire la chasse aux arrêts de travail dans le reste de la population des travailleurs. Personne n'est dupe. C'est parce qu'il est aux abois qu'il a pour seul refuge et réponse la répression par les forces de l'ordre – ordre bourgeois évidemment - que ce gouvernement se maintient face aux colères populaires (celles exprimées au moment des Gilets jaunes, des manifestations contre les retraites, à Sainte-Soline...).

S'il est un point qui devrait interpeller les employeurs, les décideurs publics, les responsables RH, les médecins du travail, avec celui des **arrêts de travail** prescrits pour mauvaise santé physique et/ou mentale au travail c'est celui du phénomène où des personnes continuent à travailler alors qu'elles sont malades. Les raisons sont multiples, à commencer par celles de la pression au travail, de la retenue de jour(s) de carence, mais aussi à cause du phénomène du présentisme, qui consiste pour les salarié-es souffrant-es à aller travailler « malgré tout »...

Concernant le nécessaire à vivre (expression plus appropriée que la notion capitaliste et consumériste de pouvoir d'achat), la poursuite de l'inflation et la faiblesse des **salaires** contraignent très fortement les travailleurs et leurs familles. La cherté de la vie se traduit par des fins de mois de plus en plus proches, et les capacités de se projeter dans la vie se limitent à un horizon bien court. L'augmentation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires de 1,5 % au 1^{er} juillet dernier illustre, quant à elle, une fois de plus, le mépris du gouvernement à l'égard des travailleurs de l'administration.

L'actualité de cet été a également rappelé à quel point la France est un pays de richesses, et donc d'inégalités dans un système capitaliste où la loi de l'argent règne. Un rapport de la banque UBS place la France sur le podium des pays comptant le plus de **millionnaires** avec plus de 2,8 millions de personnes dont le patrimoine immobilier et financier approche le million d'euros. Et dans le même temps, il y a en France 300 000 SDF, près de 10 millions de personnes sous le seuil de pauvreté et un Français sur deux est obligé de sauter un repas de manière quotidienne. Décidément, Macron justifie d'année en année son titre de président des riches, ce que sa politique démontre bien depuis 2017 : suppression de l'impôt sur la fortune, flat-tax à 30 %, aides financières non conditionnées aux entreprises, exonérations de cotisations sociales sans contrepartie, etc.

Parmi tous les sujets au cœur de l'été, celui du **dérèglement climatique** est sans doute l'un des plus brûlants. Canicule, feux de forêts, océans surchauffés, fonte des glaciers, érosion, etc. : autant de phénomènes dramatiques, pour autant d'inactions de la part des pouvoirs publics. Repeindre en vert les pelouses jaunies d'un parc comme l'a fait une municipalité dans le sud de la France, c'est masquer le problème, pas le résoudre.

Pour véritablement s'y atteler, ce sont des actions en profondeur et durables qui doivent être urgemment entreprises, comme ces convois de l'eau organisés en France par les opposants aux retenues d'eau agricoles en lutte contre les mégabassines. Et quand le ministère de l'Intérieur se fait retoquer par le Conseil d'État pour avoir voulu interdire l'association « Les Soulèvements de la Terre », c'est l'ensemble des forces associatives, syndicales et politiques de progrès qui en sortent réconfortées et renforcées.

Les **agents du ministère de l'Intérieur** ont eux aussi connu un été particulièrement difficile. À commencer par les difficultés à travailler sous un environnement caniculaire lorsque les bureaux et les ateliers suffoquaient par près de 40 degrés. De telles conditions de travail sont non seulement indignes, mais, en l'absence de réponses immédiates de la part de l'employeur, devraient entraîner l'exercice systématique du droit de retrait par les agents.

Si la pénibilité frappe durement les salarié-es de travaux physiques, si des ouvriers meurent sous la **chaleur**, elle altère également de manière importante les salarié-es sédentaires. Non, personne ne doit mourir à cause du travail. Non, personne ne doit voir sa santé abîmée à cause du travail, quel qu'il soit.

Concernant les agents de préfecture, la pression sur les **CERT** a été très forte durant ces derniers mois, l'État ne consacrant pas les ressources en effectifs et moyens financiers nécessaires face aux besoins de la population en droit de disposer des titres dont elle a besoin.

Les collègues de ces services ne sont pas les seuls à subir les pressions incessantes du corps préfectoral. On peut d'ailleurs imaginer sans difficulté le travail des agents des **services de cabinet et de résidence** au cours des derniers jours alors que les mouvements de préfets et de sous-préfets ont battu des records. À cet égard, il n'est pas possible de passer sous silence la nomination d'une ancienne dirigeante confédérale de la CGT à un poste de préfète. Cela doit nous interroger, nous qui sommes des camarades engagés à la CGT et travaillant au sein de ce ministère que nous connaissons de l'intérieur.

Les agents des **SGC** sont également en première ligne des problématiques rencontrées dans nos activités militantes de terrain. Ainsi, les demandes des agents auprès des services RH rencontrent souvent peu de réponses, faute de moyens. La plupart des services des SGC sont en sous-effectifs, sous-dimensionnés, et plus globalement les SGC ont été installés dans la précipitation, sans mesure de la complexité des enjeux et des conséquences sur les prestations de service public, tant internes qu'externes.

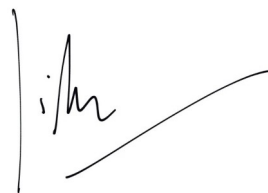
La CGT avait alerté en amont de la mise en place des SGC des difficultés à venir. Loin de vouloir apparaître alarmiste à l'envi, notre analyse tendait à prévenir, et en premier lieu pour que les employeurs soient garants de la santé et de la sécurité au travail des agents.

Sur ce sujet comme sur bien d'autres, l'Union des syndicats CGT Intérieur aura très prochainement l'occasion de poursuivre son travail.

À toutes et tous, cher-es Camarades, bonnes fins de vacances, bonne rentrée et bonnes luttes !

Pour l'Union des syndicats CGT Intérieur

Le secrétaire général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'i/m', with a long horizontal stroke extending to the right.

Michel GIORDANO

Copie à :

- Sophie BINET, secrétaire générale de la CGT ;
- Christophe DELECOURT et Céline VERZELETTI, co-secrétaires généraux de l'UFSE-CGT.